

## MEMO / NOTE



**Date:** June 16, 2026 / Le 16 juin 2026

**To / Dest.:** All Primary Care Providers / Tous les fournisseurs de soins primaires, Regional Health Authorities CEOs / PDG des régies régionales de la santé, Regional Health Authorities Public Health Directors / Directeurs de la santé publique des régies régionales de la santé, Health Protection Directors/Directeurs de la protection de la santé, Regional Laboratories / Laboratoires régionaux

**From / Exp.:** Dr. Arifur Rahman, Deputy Chief Medical Officer of Health / Médecin-hygiéniste en chef adjoint

**Copies:** Public Health and Department of Health Executive Leadership / Direction générale de la santé publique et du ministère de la Santé, Health Care Partners/Partenaires en soins de santé, Medical Officers of Health/médecins-hygiénistes

**Subject / Objet:** **Update on Ebola disease (EVD) response measures / Mise à jour sur les mesures d'intervention pour la maladie à virus Ebola (MVE)**

Dear Colleagues,

On May 17, 2026, the World Health Organization (WHO) declared Ebola Disease (EVD) a public health emergency of international concern due to an ongoing outbreak in the Democratic Republic of Congo (DRC) and Uganda, impacting South Sudan. The EVD outbreak is due to the Bundibugyo virus, for which there is no licensed vaccine or treatment. This memo is to update you on the current situation, the federal and provincial measures in place and to share important resources.

Bonjour,

Le 17 mai 2026, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la maladie à virus Ebola (MVE) constituait une urgence de santé publique de portée internationale en raison d'une épidémie active en République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda, touchant le Soudan du Sud. Cette épidémie de MVE est attribuable au virus Bundibugyo, pour lequel il n'existe aucun vaccin ni traitement homologué. La présente note a pour but de vous informer de la situation actuelle, des mesures fédérales et provinciales en vigueur et de vous communiquer des ressources utiles.

### Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef  
P.O. Box | Case postale 5100  
Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702



## MEMO / NOTE

As of June 15, 2026, just over 800 confirmed cases of EVD have been identified in the DRC, with almost 20 cases in Uganda. In the DRC, the 3 northeastern provinces of Ituri, North and south Kivu have been affected.

The government of Canada is screening travellers and providing them information on arrival. On May 30th enhanced measures under the *Quarantine Act* were implemented. Immigration from affected areas has been temporarily suspended. With few exceptions, Canadian citizens, permanent residents, persons registered under the *Indian Act*, and foreign nationals entering Canada who, in the previous 21 days, have been in DRC, Uganda, and South Sudan will be assessed upon arrival.

Asymptomatic travellers must quarantine for 21 days after entering Canada. High-risk travellers will likely quarantine at one of five federally designated facilities at their point of entry (Montreal, Vancouver, Toronto, Ottawa, or Calgary). Low-risk travellers may return home to quarantine if they have an adequate plan.

En date du 15 juin 2026, au-delà de 800 cas confirmés de MVE ont été recensés en RDC, et presque 20 cas en Ouganda. En RDC, les trois provinces du nord-est (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) sont touchées.

Le gouvernement du Canada procède à un dépistage des voyageurs et leur fournit des renseignements à leur arrivé. Le 30 mai, des mesures renforcées prévues par la *Loi sur la mise en quarantaine* ont été mises en œuvre. L'immigration en provenance des régions affectées a été temporairement suspendue. À quelques exceptions près, les citoyens canadiens, les résidents permanents, les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et les ressortissants étrangers entrant au Canada qui ont séjourné en RDC, en Ouganda et au Soudan du Sud au cours des 21 jours précédents seront évalués à leur arrivée.

Les voyageurs asymptomatiques doivent se placer en quarantaine pendant 21 jours après leur entrée au Canada. Les voyageurs à haut risque devront vraisemblablement compléter leur quarantaine dans l'un des cinq établissements désignés par le gouvernement fédéral à leur point d'entrée (Montréal, Vancouver, Toronto, Ottawa ou Calgary). Les voyageurs à faible risque peuvent rentrer chez eux pour compléter leur quarantaine dans la mesure où ils ont un plan adéquat.

### Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef  
P.O. Box | Case postale 5100  
Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702

## MEMO / NOTE



Travelers with possible EBV symptoms must undergo clinical assessment to determine infection status and disposition.

Public Health (PH) is receiving notification from federal agencies of asymptomatic travellers quarantining in NB. Regular follow up of these quarantine contacts will be done by PH and/or Service Canada staff who have been contracted to support the response. These travellers are instructed to contact PH or 811 should they become symptomatic during their quarantine and therefore should not present unannounced to a healthcare facility. While these measures should greatly reduce the risk of an EBV infected individual coming to NB and presenting unannounced to a healthcare facility, as an additional precaution I would still advise you to continue to screen febrile individuals for recent travel out of country (and in this case to the 3 at risk countries) to assist with the rapid identification of possible EVD cases.

EVD should be suspected in patients with compatible symptoms starting within 2 to 21 days of travel to an affected area or contact with an ill traveler to this area. Evaluation

Les voyageurs présentant des symptômes de MVE doivent faire l'objet d'une évaluation clinique pour déterminer leur statut infectieux et la marche à suivre.

La Santé publique est informée par les autorités fédérales si des voyageurs asymptomatiques sont en quarantaine au Nouveau-Brunswick. Le personnel de Santé publique ou de Service Canada, qui a été engagé pour contribuer à cette intervention, fera un suivi régulier auprès de ces personnes. Ces voyageurs ont comme directive de communiquer avec Santé publique ou de composer le 811 s'ils développent des symptômes pendant leur quarantaine; ils ne devraient donc pas se présenter sans préavis dans un établissement de soins de santé. Ces mesures devraient réduire considérablement le risque qu'une personne infectée par la MVE vienne au Nouveau-Brunswick et se présente sans préavis dans un établissement de soins de santé. Je vous conseille tout de même, comme précaution supplémentaire, de continuer à demander aux personnes présentant une réaction fébrile si elles ont récemment voyagé à l'étranger (et dans ce cas-ci dans les trois pays à risque) pour détecter rapidement les possibles cas de MVE.

Il faut suspecter la MVE chez les patients présentant des symptômes compatibles commençant dans les 2 à 21 jours suivant un voyage dans une région touchée ou un

### Department of Health | Ministère de la Santé

Office of the Chief Medical Officer of Health | Bureau du médecin-hygiéniste en chef  
P.O. Box | Case postale 5100  
Fredericton, NB | Fredericton (N.-B.) E3B 5G8  
Tel. | Tél. : 506-457-4800 Fax | Téléc. : 506-443-8702



| GNB.CA

## MEMO / NOTE

should include an **immediate consultation** with your Regional Medical Officer of Health (MOH) or the On-Call MOH (506-658-3103) and an Infectious Disease Specialist. Strict adherence to IPC measures and consultation with your facility's IPC practitioners are important.

**Testing:** Laboratory tests should only be ordered or samples drawn **after consultation** with an MOH and infectious disease specialist.

Laboratories must be informed ahead of time about any specimens that may contain Ebola virus so that appropriate transport and handling can be arranged.

**Reporting:** If you suspect Ebola, please inform Public Health as per the reporting requirements of the [Public Health Act](#). Potential cases should be **verbally reported to public health within one hour** and in writing/by fax by end of next working day.

**Preparedness activities:** The provincial Health Emergency Management team is coordinating a rapid review of the EVD response plan to ensure healthcare system

contact avec un voyageur malade provenant d'une de ces régions. L'évaluation devrait inclure une **consultation immédiate** avec le médecin hygiéniste (MH) régional ou le MH de garde (506-658-3103) et avec un spécialiste des maladies infectieuses. Il est important de respecter scrupuleusement les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) et de consulter les spécialistes en PCI de votre établissement.

**Dépistage:** Les tests de laboratoire ne devraient être demandés ou les prélèvements effectués **qu'après consultation** avec un MH et un spécialiste des maladies infectieuses.

Les laboratoires doivent être informés au préalable de tout échantillon pouvant contenir le virus Ebola pour que les mesures appropriées de transport et de manipulation puissent être prises.

**Rapports:** Si vous soupçonnez un cas d'Ebola, veuillez prévenir Santé publique conformément aux exigences de déclaration prévues dans la [Loi sur la santé publique](#). Les cas potentiels doivent être **signalés verbalement à Santé publique dans un délai d'une heure** et par écrit ou par télécopie avant la fin du jour ouvrable suivant.

**Activités de préparation:** L'équipe provinciale de gestion des interventions d'urgence en santé coordonne un examen rapide du plan d'intervention pour la MVE afin

## MEMO / NOTE

preparedness. Both Horizon Health Network and Vitalité Health Network are reviewing and validating their organizational preparedness plans to assess current protocols, identify gaps, and ensure alignment with best practices and provincial and national guidance. Their updated resources, guidance documents, and supporting materials will be made available to staff through internal sites.

Public Health continues to work diligently with the Public Health Agency of Canada (PHAC) to monitor the situation and will provide updates as needed.

Below you will find useful resources that can help with ongoing situational awareness and guidance.

Thank you for your continued vigilance and cooperation.

### **Additional resources**

Epidemiological information: WHO - [Ebola outbreak - DRC 2026](#) , ECDC - [Ebola disease outbreak in the Democratic Republic of the Congo and Uganda](#)

CATMAT statement - [Ebola disease prevention, monitoring and surveillance recommendations - Canada.ca](#).

de veiller à ce que le système de santé soit prêt. Les réseaux de santé Horizon et Vitalité s'activent à revoir et à valider leurs plans de préparation organisationnelle pour évaluer les protocoles actuels, cerner les lacunes et vérifier leur conformité aux pratiques exemplaires et aux directives provinciales et nationales. Leurs ressources et documents à jour seront mis à la disposition du personnel par l'intermédiaire des sites internes.

La Santé publique travaille avec diligence avec l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) pour surveiller la situation et fournira des mises à jour au besoin.

Vous trouverez ci-dessous des ressources utiles pour vous tenir informés de la situation et pour savoir quoi faire.

Merci de votre vigilance et de votre collaboration constante.

### **Ressources supplémentaires**

Renseignements épidémiologiques : OMS – [Épidémie d'Ebola - RDC 2026](#), ECDC – [Épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo et en Ouganda](#)

Déclaration du CCMTMV - [Recommandations en matière de prévention, de suivi et de surveillance des maladies Ebola — Canada.ca](#).

## MEMO / NOTE

Information for clinicians - [Ebola disease: For health professionals, humanitarian aid workers - Canada.ca.](#)

Informations destinées aux cliniciens-  
[Maladie Ebola : Pour les professionnels de la santé et les travailleurs humanitaires-Canada.ca](#)

IPC guidance - [Infection prevention and control measures for Ebola disease in acute care settings - Canada.ca](#)

Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des infections — [Mesures de prévention et de contrôle des infections pour la maladie Ebola dans les établissements de soins actifs — Canada.ca.](#)

Notifiable Diseases and Events Guide and forms - [Notifiable Diseases and Events Guide \(NDEG\) - gnb.ca](#)

Guide et formulaires ayant trait aux maladies et aux événements à déclaration obligatoire – [Le Guide des maladies et des événements à déclaration obligatoire – gnb.ca](#)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "AR" followed by a flourish.

Dr. Arifur Rahman, MD, MPH, DSc  
Deputy Medical Officer of Health/  
Médecin-hygiéniste en chef adjoint